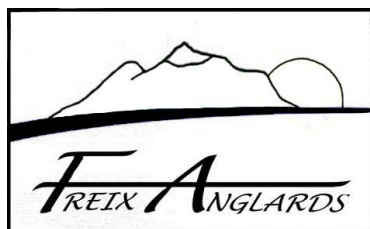


**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de  
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

**Séance du 31 mars 2017**

**MAIRIE DE**



*L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 23/03/2017  
Conseillers en exercice : 8  
Présents : 7  
Votants: 7  
  
Pour: 7  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents** : Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

**Représentés**:

**Excusés**:

**Absents**: Monsieur Jean-Yves CABAL

**Secrétaire de séance**: Madame Aurélie BOURZEIX



**Objet : DE\_2017\_017 - Election du 3ème Adjoint**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Suite au souhait de Mme Desplat-Leymarie Michèle de démissionner de son poste de troisième adjointe et de conseillère municipale,

Vu le courrier de Mr le Préfet du Cantal en date du 20 Mars, acceptant sa démission,

Considérant que le troisième adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du troisième adjoint conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7
  
- Majorité absolue : 4

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2017 015-211500723-20170331-DE_2017_017-DE

Ont obtenu :

- M. de MARTINO Joël : sept - 7 voix

M. de MARTINO Joël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
12 avril 2017  
et publié ou notifié le 12 avril 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,  
au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2017 015-211500723-20170331-DE_2017_017-DE